

## **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021**

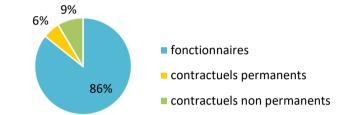


#### **COMMUNE DE CHAPAREILLAN**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Isère.

### Effectifs

- 35 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
  - > 30 fonctionnaires
  - > 2 contractuels permanents
  - > 3 contractuels non permanents



#### Aucun contractuel permanent en CDI

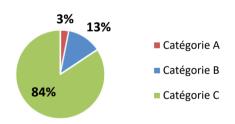
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## Caractéristiques des agents permanents

#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%		19%
Technique	53%		50%
Culturelle	3%		3%
Sportive	3%		3%
Médico-sociale	3%		3%
Police			
Incendie			
Animation	17%	100%	22%
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut

_		Hommes Fe	mmes
Fonctionnaires	23%	77%	
Contractuels		100%	
Ensemble	22%	78%	

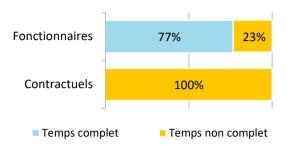
### Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Adjoints administratifs	19%
Adjoints d'animation	16%
Animateurs	6%
Ingénieurs	3%

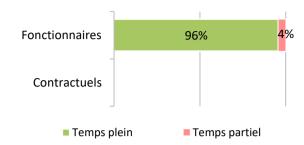
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

## Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Sportive	100%	
Animation	40%	100%
Technique	19%	

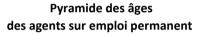
Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

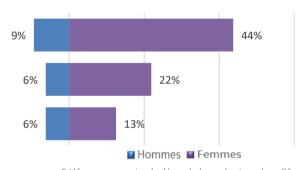
> 0% des hommes à temps partiel 6% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moy	en*	
des agents per	manents	
Fonctionnaires	48,17	— de 50 ans et +
Contractuels	25.00	ue 50 ans et +
permanents	35,00	
Ensemble des	47,34	de 30 à 49 ans
permanents	47,34	
Âge moy	en*	de - de 30 ans
des agents non j	permanent	
Contractuels non	39,17	
permanents	39,17	





\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

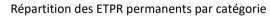
29,82 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

> 26,07 fonctionnaires

> 1,51 contractuel permanent

> 2,24 contractuels non permanents

54 272 heures travaillées rémunérées en 2021





## - Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

### **Mouvements**

En 2021, 8 arrivées d'agents permanents et 7 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
31 agents	32 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021			
Fonctionnaires <b>7,1%</b>			
Contractuels	4	-33,3%	
Ensemble	7	3,2%	

## Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	86%
Démission	14%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	50%
Arrivées de contractuels	38%
Voie de mutation	13%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 10 avancements d'échelon et
   12 avancements de grade

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## **Sanctions disciplinaires**

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	<b>Femmes</b>
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## - Budget et rémunérations

### → Les charges de personnel représentent 54,13 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 164 519 €	Charges de personnel*	1 171 660 €	$\Rightarrow$	Soit 54,13 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes -	791 144 €	Rémunérations des agents sur
emploi permanent :	/91 144 €	emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	172 747 €	38 977 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	12 210 €	36 377 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 530 €	
Supplément familial de traitement :	1 206 €	
Indemnité de résidence :	0€	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					33 025 €	
Technique	S		S		24 753 €	S
Culturelle					S	
Sportive			S			
Médico-sociale					S	
Police						
Incendie						
Animation			35 365 €		S	S
Toutes filières	S		35 737 €		26 500 €	S

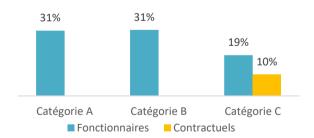
<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,84 %

## Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	22,30%	
Contractuels sur emplois permanents	10,11%	
Ensemble	21,84%	

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 155 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 864 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

#### Absences -

- En moyenne, 26,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2021

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,08%	0,00%	1,01%	0,46%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,32%	0,00%	6,87%	0,46%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,43%	0,00%	6,97%	0,46%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 47,8 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2021

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 2 en catégorie C

# Prévention et risques professionnels

**→** ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

**FORMATION** 

3 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 714 € Coût par jour de formation : 238 €

**⇒** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

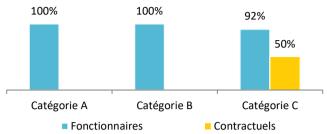
Dernière mise à jour : 2021

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

### **Formation**

→ En 2021, 90,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

## Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



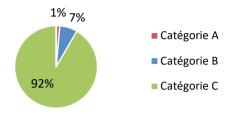
9 083 € ont été consacrés à la formation en 2021

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	62 %
Autres organismes	38 %

## 72 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

## Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



## Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent

## Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	35%

## - Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	4 214 €	4 042 €
Montant moyen par bénéficiaire	351 €	225€

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

## - Précisions méthodologiques

### <sup>1</sup>Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence
Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

x 100

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

# Absences compressibles: Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### $\Rightarrow$ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2023 Version 1